



Le Club des entreprises et mécènes des Grands Moulins de Villancourt

Préambule

La ville de Pont de Claix porte le projet d'un centre de médiation artistique et scientifique sur le site des Moulins de Villancourt, ancien bâtiment industriel, qui inclura un planétarium, des salles d'exposition et d'expérimentation, un plateau de création, une salle de conférence et un restaurant. Ce lieu ouvert au public accueillera des artistes et des scientifiques autour de thèmes définis : les Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement aux côtés des formes artistiques contemporaines (spectacle vivant, arts numériques et nouvelles technologies). L'ouverture des Grands Moulins de Villancourt est prévue pour 2018.

Pourquoi un club d'entreprises ?

Soucieuse d'impliquer le monde économique dans ce projet, la Ville de Pont de Claix a sollicité des entreprises. Il s'agit en effet de fédérer des acteurs privés aux côtés des partenaires scientifiques et culturels, des collectivités et de l'état, avec pour enjeu commun l'attractivité du territoire. L'ambition est de réunir la notion d'intérêt général inhérente à la collectivité et celle de responsabilité sociale de l'entreprise autour de ce projet emblématique et structurant sur le plan culturel, scientifique, éducatif, social, touristique. Cette coopération constitue un levier économique nécessaire et permet aussi de créer des relations fortes et durables entre les entreprises partenaires, de partager des valeurs d'originalité et de créativité exceptionnelles.

Afin de répondre à cette sollicitation, plusieurs entreprises se sont associées pour créer le « Club des entreprises et des mécènes des Grands Moulins de Villancourt ». Ce Club est un groupement dépourvu de personnalité morale. Il a pour but d'accompagner le projet des Grands Moulins de Villancourt, dans une démarche de mécénat collectif. Etre membre de ce Club c'est marquer son appartenance au projet.



Les objectifs du Club

- Constituer un réseau de partenaires privés et associés autour du projet des Grands Moulins de Villancourt
- Contribuer à la réalisation du projet par l'apport de compétences, de matériel et/ou de fonds
- Etre un espace d'échanges avec des scientifiques et des artistes

Etre membre du Club, c'est :

- Etre informé très régulièrement du projet et de son évolution ainsi que de la programmation des actions de préfiguration.
- Participer à la vie du Club et à sa dynamique de réseau en rencontrant de nombreuses entreprises.
- Rencontrer l'équipe projet et échanger avec elle sur les actions et évènements ouverts à des partenariats.
- Valoriser son engagement en externe ou en interne dans le cadre de la charte des contreparties (visibilité, communication, RP ...). Il est également fait mention de chaque membre sur le site internet dédié au projet

Les engagements

- Chaque membre verse chaque année une contribution financière sous forme de don donnant droit à un reçu fiscal permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés (IS) de 60% de la valeur du don
- Chaque membre accepte que le projet des Grands Moulins de Villancourt bénéficie du soutien d'autres entreprises
- Chacun des membres est libre de se désengager à tout moment du Club. Les sommes versées resteront acquises définitivement à la Ville de Pont de Claix au bénéfice exclusif du projet des Grands Moulins de Villancourt
- Enfin, chaque membre accepte que le Club puisse résilier à tout moment sa participation s'il ne respectait pas ses engagements, ou si ses pratiques étaient jugées incompatibles avec l'éthique relative au mécénat de la ville de Pont de Claix. Les sommes versées resteront acquises à la ville de Pont de Claix au bénéfice du projet des Grands Moulins de Villancourt

Comment devenir membre ?

Pour entrer dans ce Club, les membres proposent de faire un don de 500 € minimum au titre de l'année 2014 à la ville de Pont de Claix. Chaque entreprise peut se maintenir au niveau de fondateur, ou augmenter sa contribution sous forme de mécénat en nature, en compétence ou financier selon le déroulement du projet, les différentes phases et surtout l'objet pour lequel elle souhaite s'investir. Une convention de mécénat sera signée avec la ville de Pont de Claix.

Les sommes recueillies sont dédiées exclusivement au projet des Grands Moulins de Villancourt. Elles permettront de lancer, dès 2014, les premières études.



Les étapes du projet

- 2014 > Mise en place des conventions. Finalisation des financements.**
- 2015 > Études complémentaires. Concours de maîtrise d'œuvre. Démarrage du chantier**
- 2016-2017 > Chantier. Réhabilitation du bâtiment des moulins. Construction du planétarium...**
- Septembre 2018 > ouverture des Grands Moulins de Villancourt. Production d'œuvres et d'expositions.**

● Laurent Ageron

Chef de projet Grands Moulins de Villancourt
04 76 29 86 88 / 06 07 48 68 93
laurent.ageron@ville-pontdeclaix.fr

● Brigitte Zana

Partenariat, mécénat, réseaux
+ 33 6 03 08 15 47
brigitte.zana@brisetzephir.fr